LA PRESSE
lapresseaffaires.com
AFFAIRES

MICHEL GIRARD › COMPAREZ LE RENDEMENT DE VOS FONDS COMMUNS PAGE 5

S&P/TSX	Actions négociées	TSX CROISSANCE	QUÉBEC 30	Actions négociées	NASDAQ	DOW JONES	S&P 500
▼ 7772,24	▲ 63 ▼ 147	▲ 1602,48	▼ 985,20	▲ 9 ▼ 21	▼ 1930,75	▼ 9737,79	▼ 1046,57
-43,22 (-0,55 %)	Inchangées : 2	+3,73 (+0,23 %)	-5,88 (-0,59 %)	Inchangées : 0	-10,89 (-0,56 %)	-18,74 (-0,19 %)	-0,54 (-0,05 %)

Bell Canada veut transformer son régime de retraite

STÉPHANIE GRAMMOND

Bell Canada a l'intention de transformer son régime de retraite de 10 milliards de dollars auquel participent environ 40 000 travailleurs et 28 000 retraités. Les changements pourraient donner plus de flexibilité aux participants dans la planification de leur retraite, mais aussi les exposer à plus de risques.

Le régime est actuellement à prestations déterminées, ce qui signifie que les employés savent à l'avance qu'ils obtiendront, à la fin de leur carrière, une rente établie en fonction de leur salaire et du nombre d'années de service.

« Nous sommes heureux d'annoncer l'entrée en vigueur en 2004 d'un régime de retraite à cotisations déterminées, une nouvelle composante de nos arrangements de retraite », a signifié Bell à ses employés dans une lettre expédiée à la fin d'octobre, dont *La Presse Affaires* a obtenu copie.

Dans le cadre d'un régime à cotisations déterminées, les employés savent combien d'argent est versé chaque année pour leur retraite, mais la somme qu'ils posséderont à la fin de leur carrière pour financer leurs vieux jours dépendra des rendements qu'ils auront obtenus. C'est donc à eux qu'incombe la gestion du risque des marchés financiers et aussi du risque d'une longévité accrue qui signifierait que leur actif pourrait être épuisé avant leur mort.

« Depuis une dizaine d'années, ce genre de changement à l'intérieur des régimes de retraite constitue une tendance lourde à l'international », selon Michel Saint-Germain, conseiller principal chez Mercer. Plus particulièrement en Australie, aux États-Unis et en Angleterre, on a vu de grandes sociétés comme British Airways prendre un tel virage.

›Voir BELL CANADA en 2

AUJOURD'HUI

Des machinistes en furie

Les machinistes d'Air Canada ne digèrent pas les primes que recevront les patrons du transporteur aérien. Déjà exaspérés par les concessions consenties à l'entreprise au printemps dernier, plusieurs machinistes songent maintenant à débrayer. *Page 4*

Hausse de profits et compressions

Rassuré par le redressement de l'économie, le CN prévoit une hausse de ses profits par action de plus de 10 % l'an prochain et une croissance de ses revenus jusqu'à 5 %, en excluant les effets de change. Mais le transporteur pourrait aussi réduire jusqu'à 35 % les équipages sur ses trains. *Page 6*

La commandite prend sa place

Il suffit de passer quelques minutes sur l'emplacement d'un festival culturel montréalais ou d'un quelconque événement sportif pour constater que les entreprises ne se contentent plus de s'y afficher comme partenaires. Les investissements sont plus judicieux qu'auparavant. La chronique *Stratégie marketing*. *Page 8*

Un entrepreneur ingénieux

Un petit entrepreneur, passionné des VTT, a décidé d'adapter et de transformer ce type de véhicule pour l'hiver et connaît un grand succès auprès des amateurs. Le chiffre d'affaires de sa PME a été multiplié par 15 en un an. *Page 11*

Fin de séance

Ancien joyau parmi les chaînes de pharmacies américaines, Eckerd Drugstores, ciblée par le Groupe Jean Coutu pour une acquisition, a besoin de vitamines. Hier, son propriétaire, le géant du commerce de détail J.C. Penney, n'a pas été très encourageant : il s'attend à ce que les ventes et les profits d'exploitation de sa filiale continuent à fai-

CHIFFRE DU JOUR

44,2%

La proportion de la dette fédérale sur l'ensemble du produit intérieur brut se situe actuellement à 44,2 %. En 1995-1996, ce rapport avait atteint le sommet de 68,4 %. Au cours des six dernières années, la dette fédérale a été réduite de 53 milliards de dollars, ce qui permet au gouvernement fédéral d'économiser 3 milliards par année en frais d'intérêt seulement.

Source : *Ministère des Finances*

QUÉBEC-NEW YORK

DES RAPPORTS TOUJOURS PLUS FRUCTUEUX

RUDY LE COURS

Quelque deux cents gens d'affaires du Québec et de l'État de New York participent aujourd'hui dans la métropole au Rendez-vous technologique, organisé par la Fédération des chambres de commerce du Québec et par la Plattsburgh North County Chamber of Commerce.

On profitera de cette rencontre qui témoigne de la vitalité du Corridor Québec-New York pour signer des protocoles susceptibles de rapprocher davantage les deux communautés d'affaires : un sur les nanotechnologies, un autre sur la connectivité à haute vitesse, un troisième sur le capital-risque.

Depuis sa création en 2001, aux lendemains des attentats du 11 septembre, le Corridor Québec-New York tisse des liens d'une façon que n'avaient pas permis jusqu'ici les longs rapports courtois entre Albany et Québec.

On se rappelle que le gouvernement de René Lévesque avait mis sur pied au début des années quatre-vingt des rencontres annuelles avec le gouverneur du plus puissant des États du nord-est des États-Unis.

› Voir NEW YORK en 2

LES RÉSIDANTS DES ÉTATS AMÉRICAINS QUI ONT LE PLUS VISITÉ LE QUÉBEC EN 2002

	VOLUME	% du total
New York	398 700	15,60 %
Massachusetts	362 000	14,17 %
New Jersey	163 100	6,38 %
Maine	148 100	5,80 %

Source : Tourisme Québec

ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE LE QUÉBEC ET L'ÉTAT DE NEW YORK EN 2002

	En milliards $	% dans le monde	Variation vs 2001	Québec vs Canada
Exportations du Québec vers New York	8,6	12,6 %	-1,8 %	29,6 %
Importations de NY	2,2	3,4 %	-9,4 %	15,3 %
Exportations vers les États-Unis	57,3	84,0 %	-4,6 %	16,6 %
Importations des États-Unis	26,0	41,0 %	-3,5 %	11,9 %
Exportations vers l'Europe de l'Ouest	6,0	8,8 %	-3,9 %	32,6 %
Importations d'Europe de l'Ouest	16,4	25,9 %	-4,7 %	36,9 %
Exportations vers l'Asie	2,6	3,9 %	16,9 %	13,4 %
Importations d'Asie	10,6	16,8 %	9,6 %	21,0 %
Exportations dans le monde	68,3	—	-3,9 %	17,2 %
Importations du monde	63,4	—	-1,3 %	18,2 %

PHOTOMONTAGE LA PRESSE

Poursuite record contre la CVMQ

HÉLÈNE BARIL

L'ex-président de Jitec, Benoit Laliberté intente une poursuite de 117 millions de dollars en dommages et intérêts contre la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) qu'il accuse de lui avoir fait perdre son entreprise.

Benoît Laliberté soutient que l'organisme de réglementation a abusé de ses pouvoirs pour servir les intérêts financiers de l'homme d'affaires montréalais Herbert Black, qui a profité de la déconfiture de Jitec pour s'enrichir.

Dans les documents déposés lundi en Cour supérieure, l'ex-président de Jitec soutient qu'Herbert Black, le riche propriétaire de la Compagnie américaine de fer et de métaux, a même soudoyé un enquêteur de la CVMQ, Paul Trudeau. L'enquêteur a par la suite été congédié par la CVMQ, mais il était trop tard pour Jitec. Les actions de la petite firme de haute technologie ont dégringolé et elle a fini par faire faillite à la suite des décisions de la CVMQ, selon ce que soutient Benoit Laliberté.

Après avoir envisagé de s'associer dans les beaux jours de Jitec, Benoit Laliberté et Herbert Black sont rapidement devenus des ennemis. Herbert Black vendait des actions de Jitec à découvert, une pratique boursière qui permet d'encaisser des gains seulement si le titre baisse. Il avait donc intérêt à ce que l'action baisse et, le 2 octobre 2002, il a demandé à Benoit Laliberté de lui vendre 1 million d'actions à 4 $, alors que leur valeur sur le marché oscillait entre 6,25 $ et 6,95 $.

Le président de Jitec, qui rachetait des actions sur le marché pour éviter que leur valeur tombe, a refusé et c'est à partir de là que ses malheurs ont commencé. « Ok, tu vas le regretter », lui aurait dit M. Black.

Toujours selon les documents déposés en cour, Herbert Black a déposé une plainte à la CVMQ contre Benoit Laliberté, qu'il a accusé de manipuler le cours des actions de Jitec. Il a aussi fait le tour de tous les investisseurs qu'il connaissait pour les prévenir de l'effondrement prochain du titre de Jitec.

Une semaine plus tard, soit le 10 octobre 2000, la CVMQ a émis une ordonnance interdisant à Benoit Laliberté d'acheter ou de vendre des actions de Jitec sur le marché boursier, sous la recommandation de son enquêteur Paul Trudeau. La même journée, une demande de recours collectif était déposée contre Benoit Laliberté par des actionnaires qui l'accusaient d'avoir manipulé le titre, une démarche pilotée par Herbert Black, assure le président de Jitec.

Toute cette agitation a conduit le conseil d'administration de Jitec à demander la démission de Benoit Laliberté, qui détenait 63 % des actions. Les résultats de l'enquête de la CVMQ sur Jitec ne sont toujours pas connus, trois ans après.

›Voir POURSUITE en 3

LA PRESSE AFFAIRES

Patrimoine Dundee offre 123,4 millions pour Partenaires Cartier

MARTIN VALLIÈRES

TORONTO — Après des semaines de rumeurs, la société torontoise Patrimoine Dundee, l'une des plus grosses entreprises indépendantes de conseillers financiers au Canada, a confirmé son intention de s'emparer de son vis-à-vis montréalais : le Groupe financier Partenaires Cartier, une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les deux entreprises ont convenu d'une offre d'achat d'une valeur de 123,4 millions de Dundee pour toutes les actions de Partenaires Cartier, dont 95,2 millions au comptant et 3,7 millions d'actions de Dundee aux actionnaires de Cartier.

Dundee offre aussi de prendre en charge la dette de Partenaires Cartier, qui atteint près de 90 millions selon les informations préliminaires divulguées en fin de journée hier à Toronto.

Avec cette acquisition, Patrimoine Dundee prévoit presque doubler la taille de son actif sous administration, qui passera de 20 à 36 milliards de dollars.

La future organisation combinée comptera quelque 3800 conseillers financiers répartis dans un réseau de 350 succursales à la grandeur du Canada.

Selon les dirigeants de Dundee et de Cartier, l'union de ces deux entreprises créera le plus gros regroupement de conseillers financiers indépendants au Canada pour la gestion de patrimoine financier des individus, incluant la distribution de fonds d'investissement et le courtage d'assurance.

En contrepartie, pour le milieu financier montréalais, l'annonce de cette offre d'achat amicale marque une autre étape du démantèlement des activités de gestion de fonds d'investissement que la Caisse de dépôt et placement avait mené à coups de dizaines de millions en investissement, de 1998 à l'an dernier.

Le Groupe financier Partenaires Cartier, qui cherchait un partenaire depuis un certain temps pour se donner un nouveau souffle, constitue le dernier élément d'importance du portefeuille constitué par la Caisse de dépôt dans des sociétés montréalaises de gestion de fonds d'investissement.

Cette stratégie avait été mise de l'avant à la demande du gouvernement du Parti québécois, qui était inquiet de la gestion centralisée à Toronto des fonds d'investissement dans lesquels les Québécois investissent de plus en plus.

L'an dernier, la Caisse de dépôt avait vendu son autre filiale importante dans ce secteur, StrategicNova, à Patrimoine Dundee en échange d'une participation de 18 % dans sa société de contrôle.

Avec l'offre d'achat de Dundee pour Cartier, la participation de la Caisse dans cette société devrait être diluée autour de 15 %, a-t-on suggéré hier lors d'un appel-conférence des dirigeants de Dundee et de Cartier.

« Nous avons poursuivi un rêve depuis 1999 et nous étions sur la bonne voie, en ayant créé une société avec 16 milliards en actif sous administration et des revenus de 195 millions l'an dernier. Mais les conditions difficiles du marché nous ont convaincu de chercher un partenaire majeur », a dit Jean Dumont, président du conseil de Partenaires Cartier.

M. Dumont prévoit se joindre au conseil d'administration de Patrimoine Dundee après la clôture de la transaction. Quant au sort réservé aux 3400 conseillers financiers de Cartier, M. Dumont a laissé entendre que tous seraient intégrés dans la nouvelle organisation.

Toutefois, la forme finale que prendra ce regroupement sera déterminée au cours des prochains mois par un comité de dirigeants des deux entreprises.

Jean Dumont a tenu à souligner que « même si le marché du Québec ne compte plus que 15 % du marché canadien des fonds d'investissement, c'est néanmoins le marché régional à plus fort potentiel de croissance ».

Pour les actionnaires de Partenaires Cartier, l'offre amicale de Dundee équivaut à 54 cents par action au comptant et à 0,021 action de Dundee, soit environ 70 cents selon la cote des actions de Dundee à la Bourse de Toronto, qui s'échangeaient à 7,55 $ au moment des négociations.

Hier, les actions de Patrimoine Dundee cotaient à 7,90 $ avant l'interruption des transactions, en début d'après-midi, deux heures avant l'annonce de l'entente avec les actionnaires de Cartier.

Actionnaire principal à hauteur de 69 % de Partenaires Cartier, la Société en commandite Capital Cartier, a déjà accepté de déposer ses actions.

Un témoin clé dans l'affaire

POURSUITE
suite de la page une

Le responsable de l'enquête sur Jitec, Paul Trudeau, a lui-même reconnu avoir reçu 1000 $, soit 10 billets de 100 $ dans une enveloppe, de Herbert Black, à la veille de Noël 2000.

C'est Catherine Gagnon, une avocate qui a travaillé au service des enquêtes de la CVMQ entre 2000 et 2002, qui a appris d'une source extérieure qu'un enquêteur avait été soudoyé par Herbert Black. Elle en a fait part plus tard à la direction de la CVMQ, après avoir quitté son poste pour travailler au bureau d'avocats Fasken Martineau.

Selon ses déclarations sous serment, Catherine Gagnon affirme que son ancien chef de service, Jeannot Montminy, était au courant que Paul Trudeau avait accepté de l'argent de Herbert Black. Elle explique aussi avoir attendu avant de dénoncer Paul Trudeau, parce que celui-ci savait qu'elle était la conjointe du premier ministre Bernard Landry depuis deux ans. Il pourrait dire à tout le monde au bureau qu'elle en profitait en voyageant aux frais de l'État et en obtenant des bons billets pour les matches de tennis, craignait Catherine Gagnon, qui avait aussi peur de la réaction de Herbert Black.

Même si la direction de la CVMQ était au courant, ce n'est qu'après la conversation de Catherine Gagnon avec Jeannot Montminy que la CVMQ a congédié Paul Trudeau.

Pour les avocats de Benoit Laliberté, cette séquence d'événements prouve que la CVMQ a mal agi dans le dossier de Jitec et que ses décisions ont précipité la ruine de l'entreprise et de son fondateur.

Benoit Laliberté réclame 117 154 811 $ à la CVMQ, une somme qui représente une partie des pertes qu'il a subies dans cette affaire.

À la CVMQ, on n'était pas encore au courant hier du dépôt de la poursuite de M. Laliberté. « Ce n'est pas la première fois qu'on apprend quelque chose par les journaux », a dit sa porte-parole, Barbara Timmins.

La poursuite du président de Jitec est la plus importante à avoir été intenté contre l'organisme de réglementation, qui reçoit souvent des mises en demeure mais très peu de poursuites.

La CVMQ n'a toujours pas réussi à congédier son enquêteur Paul Trudeau. Le syndicat des employés de la fonction publique a déposé un grief et obtenu gain de cause devant le tribunal du travail. La CVMQ en a appelé de cette décision devant la Cour supérieure et demandé une injonction pour ne pas être obligée de réintégrer Paul Trudeau à son poste en attendant que la cause soit entendue. La requête en injonction fait actuellement l'objet d'un appel de la CVMQ.

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE©
Benoit Laliberté, ex-président de Jitec.

Quant au résultat de la longue enquête sur Jitec, il devrait être connu avant Noël, a indiqué la porte-parole. « Le rapport d'enquête a été complété cet automne et transmis au contentieux qui décidera quelle suite y donner », a-t-elle dit.

La CVMQ peut décider de déposer des poursuites devant les tribunaux ou en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, ou encore de ne rien faire du tout.

José Boisjoli nommé président de Bombardier Produits récréatifs

LAURIER CLOUTIER

Changement de la garde chez Bombardier Produits récréatifs. Michel Baril, président et chef de l'exploitation, quitte la compagnie Bombardier « pour poursuivre d'autres intérêts » et José Boisjoli, déjà président de la plus grosse division, le remplace.

Avec Bombardier depuis 1989, José Boisjoli a gravi rapidement les échelons, surtout à partir de 1992. Âgé de 46 ans, M. Boisjoli occupait la présidence de la division des motomarines, des motoneiges et des VTT depuis 1998, avant d'être nommé.

Seules les divisions des moteurs Rotax, en Autriche, et Johnson Evenrude, au Wisconsin, ne tombaient pas sous sa responsabilité.

« José Boisjoli était là au début des motomarines Seadoo et a largement contribué au nouveau succès des motoneiges Skidoo qui ont repris le premier rang de leur marché cette année », a souligné à *La Presse Affaires* la vice-présidente et porte-parole, Dominique Dionne.

L'arrivée des nouveaux propriétaires de Bombardier Produits récréatifs n'a pas influencé ce changement de la garde, a-t-elle ajouté.

Dans le processus de sélection du nouveau président et parce que la vente n'est pas encore finalisée, « c'est la compagnie Bombardier qui a décidé, mais en accord avec les 3 acheteurs : Bain Capital (50 %), la Caisse de dépôt et placement du Québec (35 %) et la famille Bombardier (15 %) ».

« C'est le candidat idéal pour assurer une transition harmonieuse », a déclaré le président-directeur général de Bombardier, Paul Tellier, dans un communiqué.

Michel Baril, âgé de 49 ans, travaillait chez Bombardier depuis 24 ans, d'abord chez Bombardier Transport et Bombardier Aéronautique.

Il occupait la présidence de Bombardier Produits récréatifs depuis février 2001 et a « choisi d'autres horizons », a conclu Dominique Dionne.

3183939A

Gabriel Lexus Toyota
3333, Côte de Liesse, St-Laurent
(514) 747-7777
ventes@gabriel.lexus.ca

Prestige Lexus
5770, boul. Taschereau, Brossard
(450) 923-7777
ventes@prestige.lexus.ca

Spinelli Lexus Toyota
561, boul. St-Joseph, Lachine
(514) 634-7171 1 800 352-6111
ventes@spinelli.lexus.ca

Vimont Lexus Toyota
255, boul. St-Martin Est, Laval
(450) 668-2710 1 800 625-3987
ventes@vimont.lexus.ca

LEXUS
À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION.

* PDSF de la Lexus ES 330, suffixe E. Transport et préparation en sus. Le véhicule peut ne pas être identique à celui montré. Voyez votre concessionnaire Lexus pour tous les détails.